



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2017

1 - PRESENTATION GENERALE

Nom : **SIVOM Tarn et Lumenesque**
Siège : 6 Route de la gare 12520 Aguessac
Date de création : 1^{er} janvier 2001
Durée : illimitée

➤ Services administratifs

Heures d'ouverture du bureau :

Du lundi au jeudi : de 9H à 13H - le vendredi de 9H à 12H –

] 05 65 59 82 07 – fax : 05 65 58 73 03

Mail : secretariat@sivom-tarn-lumenesque.fr

➤ Services techniques

Horaires de travail des agents :

Du lundi au jeudi : 8H- 12H et 13H30- 17H15 – le vendredi de 8H à 12H

Astreintes assurées en dehors des horaires ci-dessus :

] Julien LADET 06 88 64 28 77

1.1- Le territoire et la population

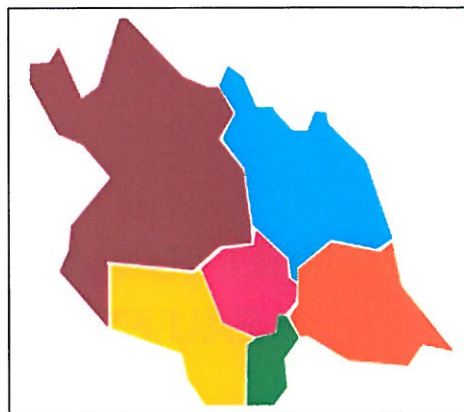
Le service est géré au niveau : intercommunal

Compétences : production et distribution

Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Ref. base INSEE 2015, population totale

AGUESSAC	887 habitants
COMPEYRE	551 habitants
LA CRESSE	322 habitants
PAULHE	406 habitants
RIVIERE S/T	1 091 habitants
VERRIERES	458 habitants
Soit total :	3 715 habitants



- Existence d'un schéma de distribution (SDAEP) : oui, date d'approbation : 17/11/2016
- Existence d'un règlement de service : oui, date d'approbation : 13/10/2004 non

EAU POTABLE

1.2 Structure de gestion du service de distribution d'eau potable

- Le Syndicat est habilité à exercer en lieu et place des communes, les compétences suivantes :
 - ✓ Gestion du service des eaux depuis les sources et captages jusqu'au compteur des abonnés inclus, y compris : réservoirs de tête, unités de traitement et de désinfection, réseaux d'adduction et transfert jusqu'aux réservoirs de stockage des communes, conduites de distribution dans les communes avec leurs accessoires.
 - ✓ La compétence s'exerce sur les investissements et sur le fonctionnement du service y compris la gestion des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.
- Le service est exploité en régie.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

- Le service public d'eau potable dessert : 3 715 habitants environ au 31/12/2017

1.4 Nombre d'abonnés

2014	2015	2016	2017
2 098	2 098	2 092	2 098

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : 21.63 abonnés/km
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de : 1.77 habitants/abonnés
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique/nombre d'abonnés) est de 77.47 m³/abonné

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

source	Nature de la ressource	2015	2016	2017	Variation en %
St Pierre	NAPP	222 125	220 493	240 911	9.3
Léounes	NAPP	6 166	3 885	4 262	9.7
Angles	NAPP	5 543	5 506	5 671	3
Suèges	NAPP	847	785	875	11.5
Molières	NAPP	935*	2 877	3 043	5.8
Puits Aguessac	NAPP	4 068	3 184	2 382	-25.2
TOTAL		239 684	236 730	257 144	8.6

*2014-2015 : pas de comptage en place = forfait

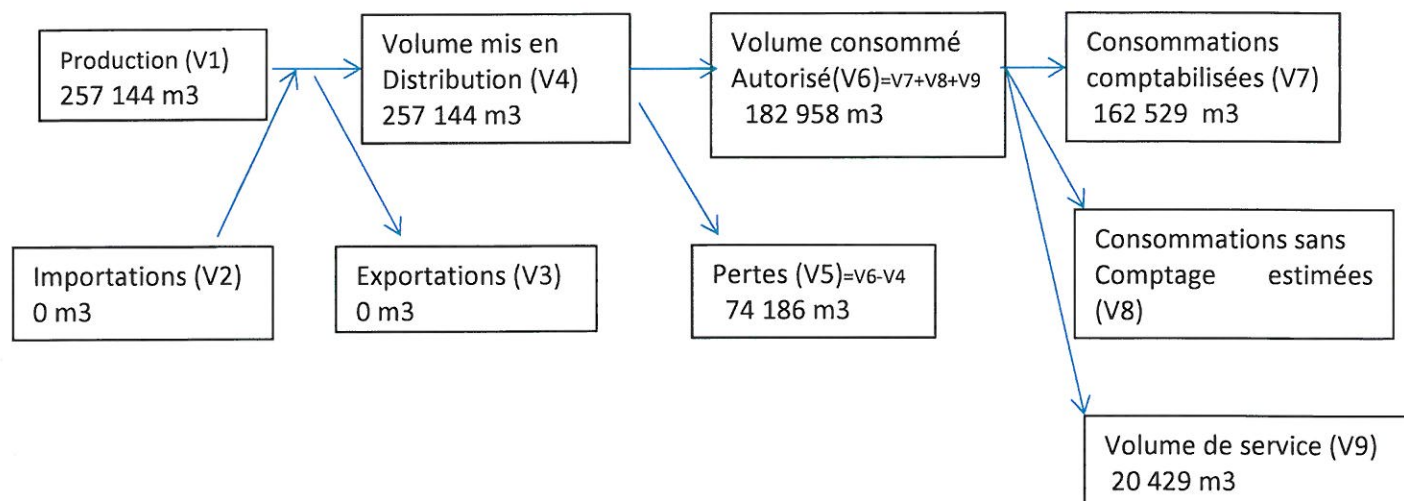
1.5.2 Achat d'eaux brutes

- ✓ Néant

EAU POTABLE

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2 Production

<i>Nom de l'installation</i>	<i>commune</i>	<i>Débit (m3/jour)</i>	<i>Type de traitement</i>
Source des Angles	Rivière sur Tarn	30	javel pack
Source des Léounes	Rivière sur Tarn	200*	galets HTH
Suèges	Rivière sur Tarn	4	javel pack
Molières	Verrières	15	galets HTH
Saint Pierre	Verrières	877	dioxyde de chlore
Puits aguessac	Aguessac	960	dioxyde de chlore

* moyenne annuelle estimée

1.6.3 Achat d'eaux traitées

✓ Néant

1.6.4 Volumes vendus en m3 :

	2015	2016	2017
TOTAL m3 vendus	156 420	153 607	162 529

1.6.5 Autres volumes

✓ Néant

1.6.6 Volume consommé autorisé (V6)

	2015	2016	2017
Volume consommé autorisé en m3/an	171 118	181 232	182 958

1.7 Linéaire de réseaux de desserte

✓ linéaire : environ 97 kms (adduction et distribution)

2- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants :

- ✓ Frais d'accès au service (forfait branchement 5 ml, hors terrassement) : 1 000.00 € HT

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	63.09	63.09
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1.889	1.889
Taxes et redevances		
Taux TVA	5.5	5.5
redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	0.06/m3	0.06/m3
Pollution domestique (Agence Adour Garonne)	0.32/m3	0.33/m3

2.2 Facture d'eau type (tarif unique pour toutes les communes)

Facture type pour 120 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle HT	63.09	63.09	0
Part proportionnelle HT	226.68	226.68	0
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	289.77	289.77	0
Redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	7.20	7.20	0
Redevance pollution (Agence Adour Garonne)	38.40	39.60	+3
Tva	18.45	18.52	+0.4
TOTAL TTC pour 120 m3	353.82	355.09	+0.36
Prix TTC au m3	2.948	2.96	+0.4

- ✓ Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- ✓ La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

Type de recette	Exercice 2016	Exercice 2017
Vente d'eau	345 160 €	367 523
Abonnements	124 029 €	124 036
Total des recettes	469 189 €	491 559
recettes liées aux travaux	7 109 €	20 509

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

EAU POTABLE

3.1 La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	47	2	48	4
Paramètres physico-chimiques	47	0	48	0

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indicice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2016	Exercice 2017
VP236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	10	10
VP237	Mise à jour du plan au moins annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement	5	5
VP238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
VP239	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (1à5points) 60%=1 - 70%=2- 80%=3- 90%=4 -95%=5	13	13
VP240	intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon ; linéaire, Ø, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP241	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 50%+10 -60%=11 – 70%=12 – 80%=13 -90%=14 – 95%=15	13	13
VP242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP243	inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0	0
VP244	localisation des branchements sur le plan des réseaux	0	0
VP245	pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP246	identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP247	localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	0	0
VP248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
VP249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux	0	0

⇒ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est de : 71

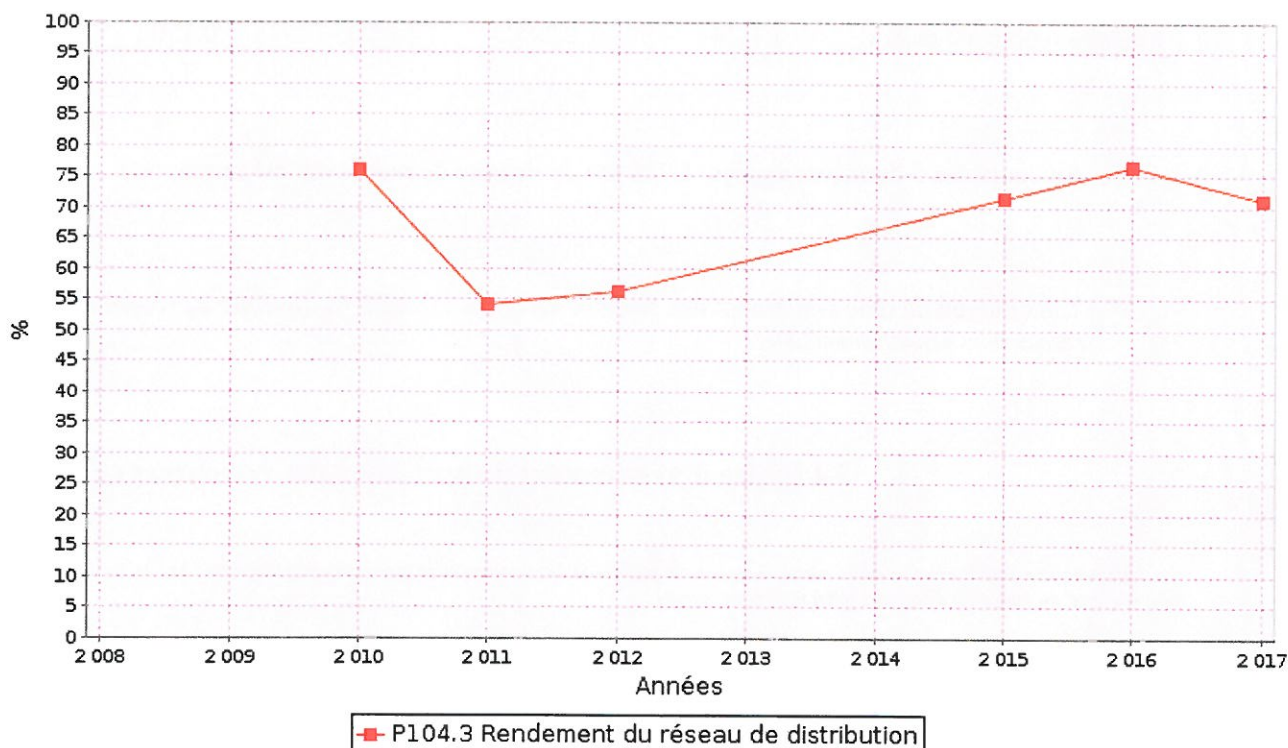
EAU POTABLE

3.3 Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

3.3.1 Le rendement du réseau de distribution est de $(V7+V8+V9)/V1$

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
rendement du réseau (%)	58.7 %	55.3 %	71.4 %	76.5 %	71.15



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau ($V4 - V7/365 \times$ linéaire de réseau de desserte)

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
indice linéaire des volumes non comptés	4.70	5.21	2.684	1.646	2.67

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. ($V4 - V6/365 \times$ linéaire de réseau de desserte)

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
------------	------------	------------	------------	------------

EAU POTABLE

indice linéaire de pertes en réseau	3.94	4.51	2.21	1.567	2.09
-------------------------------------	------	------	------	-------	------

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en KM	1.244	0.245	0.035	0.150	0.050

- ✓ Au cours des 5 dernières années, **1.724** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

- ✓ Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans : **0.35 %** (linéaire de réseau renouvelé/linéaire de réseau hors branchements²⁰)

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc) En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% aucune action de protection
- ✓ 20 % études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50 % dossier déposé en préfecture
- ✓ 60 % arrêté préfectoral
- ✓ 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- ✓ 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de : 40 %

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

✓ Néant

4.2 Montants financiers

	exercice 2016	Exercice 2017
Montants HT des travaux engagés en €	46 082	41 189
Montant des subventions en €	0	12 400

4.3 Etat de la dette du service

		exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette		2 006 743	1 909 465
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	97 170	97 703
	Intérêts	84 128	79 212

4.4 Amortissements

✓ Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de : 142 352 €

4.5 Travaux engagés au cours de l'exercice 2017

objet des travaux	Montant
Pompage Rouassas	21 620
Matériel (compteurs sectorisation*, pompe doseuse, armoire électrique- suite 2016)	5 070
Divers	12 741
Recollement réseau	1 758



*Travaux de mise en place de la télégestion et de compteurs de sectorisation :

Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

www.eau-adour-garonne.fr

4.6 Travaux et études projetés pour l'année 2018

objet des travaux	Montant prévisionnel HT
AEP Fontaneilles	10 000
Rouassas	5 000
AEP Divers	23 000
Périmètres de protection	43 000

5- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- ✓ Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)

➤ L'année 2017, le service a reçu : 3 demandes d'abandon de créances

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

- ✓ Néant

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		exercice 2016	exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 686	3 715
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.948	2.96
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91.5 %	91.7 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	15 jours	15 jours
	Indicateurs de performance		
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76.5	71.15
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.646	2.67
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1.567	2.09
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.438	0.35
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	1 581.05	33 590.25 €

Voté le 16 mai 2018

L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

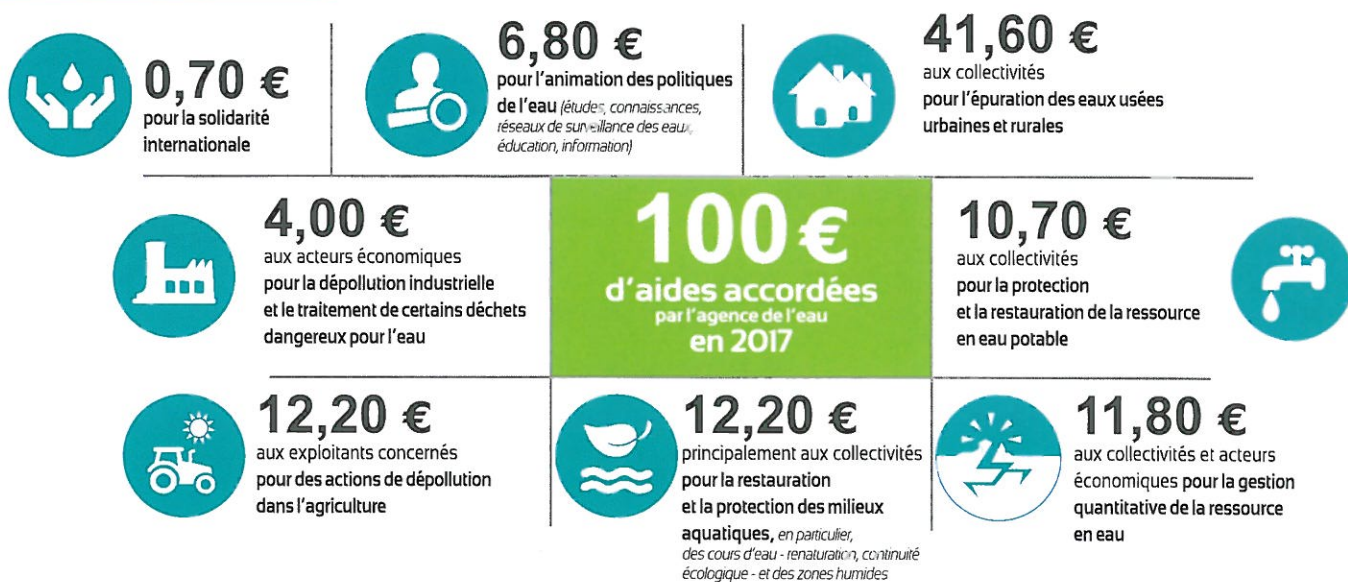


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

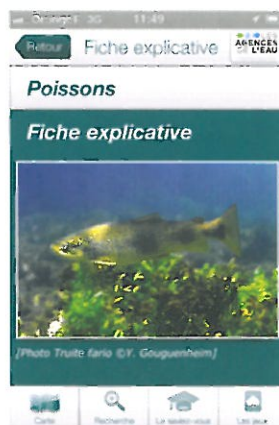
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
Exercice 2017

1- CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

● Nom : SIVOM Tarn et Lumensonesque
Siège : 6 route de la gare 12520 Aguessac

● Caractéristiques : EPCI

● Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

● Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Convention avec la commune de Mostuéjols pour le transport des effluents à la station de Millau, via le collecteur du sivom

Population : 3 715 habitants

● Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) : oui non

● Compétences liées au service :

collecte

traitement

● Existence d'un zonage oui non

● Existence d'un règlement de service oui non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 3 715 habitants

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 603 abonnés** au 31/12/2017

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

commune	nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017
AGUESSAC	425	427
COMPEYRE	272	273
LA CRESSE	155	157
PAULHE	169	170
RIVIERE SUR TARN	478	481
VERRIERES	95	95
Total	1 594	1 603

1.5 Volumes facturés

<i>volumes facturés exercice 2014 en m3</i>	<i>volumes facturés exercice 2015 en m3</i>	<i>volumes facturés exercice 2016 en m3</i>	<i>Volumes facturés exercice 2017 (en m3)</i>
111 905	121 607	114 960	120 564

1.6 Volumes exportés à la station de Millau

<i>volumes exportés exercice 2014 en m3</i>	<i>volumes exportés exercice 2015 en m3</i>	<i>volumes exportés exercice 2016 en m3</i>	<i>Volumes exportés exercice 2017 (en m3)</i>
160 391	146 998	156 803	165 115

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de : **0** au 31/12/2017

1.8 Linéaire de réseaux de collecte

Réseau gravitaire (en ml) : 25 730 se décomposant comme suit :

communes	Linéaire réseau gravitaire	Ratio linéaire/abonné	Etat du réseau
Aguessac	4 700	10.24	55% ancien
Compeyre	3 850	14.04	65% ancien
La Cresse	4 900	29.87	55% ancien
Paulhe	2 800	15.9	50% ancien
Rivière	6 480	13.11	45% ancien
Verrières	3 000	30.0.	?

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère :

- Trois stations de traitement des eaux usées : Le Bourg, Pinet, Verrières
- Neuf postes de refoulement et de relèvement

STEU N°1 – le Bourg

Code Sandre : 05 12200V001

<i>Caractéristiques générales</i>										
<i>Type de traitement : lit bactérien</i>										
<i>Commune d'implantation : Rivière sur Tarn</i>										
<i>Lieu-dit : le Bourg</i>										
<i>Capacité nominale STEU en EH : 400</i>										
<i>Nombre d'abonnés raccordés : 92</i>										
<i>Nombre d'habitants raccordés : 101</i>										
<i>Débit de référence journalier admissible en m3/j : 60</i>										
<i>Milieu récepteur : Ruisseau du Bourg</i>										
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
25/07/2016 (AME)	12	88.3	61	76.3	21	90.7	4.9	45.2	7.5	8.4
25/07/2017 (Aveyron ingénierie)	11		105		17		5.2			

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STEU N°2 – Pinet

Code Sandre : 05 12086V001

<i>Caractéristiques générales</i>										
Type de traitement : lit bactérien										
Commune d'implantation : La Cresse										
Lieu-dit : Pinet										
Capacité nominale STEU en EH : 25										
Nombre d'abonnés raccordés : 11										
Nombre d'habitants raccordés : une dizaine										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 4										
Milieu récepteur : le Tarn										
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
07/05/2016	56		210		99		/	/	/	/
21/09/2017 (Aveyron Ingénierie)	110		290		110		/	/	/	/

STEU N°3 – Verrières

Code Sandre : 0512291V003

<i>Caractéristiques générales</i>										
Type de traitement : filtres plantés										
Commune d'implantation : Verrières										
Lieu-dit : Pont de Vindrou										
Capacité nominale STEU en EH : 150										
Nombre d'abonnés raccordés : 100										
Nombre d'habitant raccordés : 180										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 22.5										
Milieu récepteur : le lumensonesque										
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24H	DBO5		DCO		MES		NTK		Pt	
	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/l	Rend %	Mg/L	Rend %	Mg/l	Rend %
9/05/2016 (bilan Sévigné)	8	98.04	58	94.25	3.4	99.08	3.9	96.66		
01/06/2017 (Aveyron ingénierie)	1.9		37		3.8					

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015	Exercice 2016
STEU : le Bourg	600 kg	600 kg

2 – TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe (abonnement)

tarifs		01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Part collectivité				
Part fixe HT/an	(TVA 7%)	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Part mobile	(TVA 7%)	2.142 €/m3	2.142 €/ m3	2.142 €/m3
Part Agence de l'Eau Adour Garonne				
Modernisation des réseaux de Collecte	Pas de TVA	0.24	0.245	0.25

<i>Intitulé du tarif</i>	2015	2016	2017
Participation pour l'Assainissement Collectif (pas de TVA)	500 €	500 €	500 €
Coût du branchement HT (forfait 5 ml)	1 350€	1 350 €	1 350 €
ML supplémentaire HT	8.36 €	8.36 €	8.36 e

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part fixe annuelle	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Part proportionnelle	257.04 €	257.04 €	257.04 €
Montant HT de la facture pour 120 m3	347.04 €	347.04 €	347.04 €
Modernisation réseaux de collecte pour 120 m3	28.80 €	29.40 €	30.00 €
TVA pour 120 m3	34.70€	37.64 €	37.70 €
Total TTC pour 120 m3	410.54 €	414.08 €	414.74 €
Prix TTC au m3	3.42 €	3.45 €	3.457 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tarif (en € TTC) pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016	Prix au 01/01/2017	Prix au 01/01/2018
AGUESSAC	3.42	3.45	3.457
COMPEYRE	3.42	3.45	3.457
LA CRESSE	3.42	3.45	3.457
PAULHE	3.42	3.45	3.457
RIVIERE SUR TARN	3.42	3.45	3.457
VERRIERES	3.42	3.45	3.457

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

	2015	2016	2017
redevance Eaux Usées + abonnements	450 450	437 376	451 502
Recette de raccordement	2 820	5 815	12 420
PAC (participation raccordement à l'égout)	2 000	2 500	2 000
Prime de l'Agence de l'Eau	2 846	759	1 589
Participation de Mostuéjols pour raccordement	36 860	45 660.67	49 868.23

3- INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \frac{1603}{1603} \times 100 = 100 \%$$

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de : **15** pour l'exercice 2017

		2016	2017
VP250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO...) et points d'autosurveillance	10	10
VP251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en absence de travaux la mise à jour est considérée effectuée)	5	5

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres	10%	10%
VP254	Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	oui
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10%	10%
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie		
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, DO...)		
VP258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des EU (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée effectuée)		
VP259	Nbre de branchement de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des rx		
VP260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau		
VP261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections, et les réparations ou travaux qui en résultent		
VP262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		

3.3 Conformité de la collecte des effluents (uniquement STEP > 200 eq/habitant)

O = non conforme 100 = conforme

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg/DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité 2016	Conformité 2017
STEU du Bourg	3.33	88	88

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en kg/DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité 2016	Conformité 2017
STEU du Bourg	3.33	94	94

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement kg/DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité 2016	Conformité 2017
STEU du Bourg	3.33	94	94

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Autre : décharge	<input type="checkbox"/> conforme	
	<input type="checkbox"/> non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		600 kg

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants financiers

	exercice 2016	exercice 2017
Montant financier HT des travaux engagés en €	43 389	97 627
Montant des subventions en €	0	0
Montant des contributions du budget général en €	0	0

4.2 Etat de la dette

	exercice 2016	exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)	1 207 588	1 155 491
capital	48 023	49 821

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Montant remboursé durant l'exercice	intérêts	55 671	53 231
-------------------------------------	----------	--------	--------

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de : **152 971**

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montant prévisionnel HT en €
Assainissement Fontaneilles	en cours d'étude

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnels HT en €
Assainissement Vézouillac - Verrières		en cours d'étude
Assainissement Molières - Verrières		en cours d'étude

5 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		valeur 2016	valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 610	2 620
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	600 kg	600 kg
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3.45	3.457
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte EU	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte EU	10	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par le décret du 2/05/2006)	94	94
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	95	95
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	95	95
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0

Voté le 16 mai 2018

